

# PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### VILLE DE NANTES

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/209 en date du **25 JUIL. 2014** une enquête publique est ouverte à la mairie annexe de Nantes Chantenay, place de la Liberté, pendant une période de 32 jours du 2 septembre 2014 au 3 octobre 2014 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A.S LEROUX ET LOTZ TECHNOLOGIES en vue d'obtenir l'autorisation de créer une nouvelle installation de combustion mixte biomasse, bois, déchets non dangereux et de procéder à l'augmentation de la capacité de l'atelier de travail mécanique des métaux sur le site de Nantes, 10, rue des Usines.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2771 et à déclaration sous les numéros 1220 3°, 1412 2° b, 1418 3° et 2560 B 2° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-Pierre Hemery, retraité de la gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gilbert Fournier, cadre retraité de l'agroalimentaire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie annexe de Nantes Chantenay, place de la Liberté, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mardi 2 septembre 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- mercredi 10 septembre 2014	de 14 H 00 à 17 H 00
- lundi 15 septembre 2014	de 14 H 00 à 17 H 00
- jeudi 25 septembre 2014	de 9 H 00 à 12 H 00
- vendredi 3 octobre 2014	de 14 H 00 à 17 H 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie annexe de Nantes Chantenay, place de la Liberté, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie annexe de Nantes Chantenay, place de la Liberté.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Nantes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la S.A.S LEROUX ET LOTZ TECHNOLOGIES.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.